

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 239-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.900

Déposée le: 09.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: 1 Reber (Schangnau, UDC) (porte-parole)
Berger (Aeschi, UDC)
Rösti (Kandersteg, UDC)
Cosignataires: 1

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 185/2016 du 17 février 2016
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –



Combien de loups le canton de Berne peut-il supporter?

L'inspecteur bernois de la chasse sortant, Peter Juesy, a dit dans la presse que selon lui il y avait de la place pour 30 loups dans le canton de Berne.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis de son inspecteur de la chasse, selon lequel le territoire du canton de Berne peut abriter 30 loups ?
2. Combien de loups vivent actuellement sur le territoire du canton de Berne ?
3. Combien d'animaux de ferme et combien d'animaux sauvages ont été tués par des loups en 2014 ?
4. Quels dommages économiques cela représente-t-il pour les éleveurs et éleveuses ?
5. A combien s'élèvent les coûts directs et indirects du loup pour les contribuables (pose d'émetteurs, surveillance, dédommagement des pertes, etc.) ?
6. Combien de personnes (en équivalent plein temps) travaillent autour du loup dans le canton de Berne ?
7. L'estivage est-il encore possible avec une population de 30 loups ?

8. Combien coûterait la protection des troupeaux chaque année avec une population de 30 loups ?
9. Combien de prairies ne sont plus pâturées actuellement à cause de la menace que représentent les grands prédateurs tels que le loup, le lynx et l'ours ?
10. D'autres animaux comme les bovins seraient-ils également menacés si une horde se formait ?

Réponse du Conseil-exécutif

Suite à la visite du groupe de contact « Gestion du loup » dans le canton des Grisons le 21 août 2015, la *Berner Zeitung* a publié une interview réalisée avec l'inspecteur bernois de la chasse sur le thème des meutes de loups dans le massif du Calanda. A cette occasion, les journalistes lui ont demandé comment la situation pourrait évoluer dans le canton de Berne.

L'inspecteur de la chasse a donné entre autres une estimation approximative et non contraignante du nombre de loups que pourrait abriter le canton. Il a cité le chiffre hypothétique de 30, cette estimation sommaire étant basée sur le nombre de loups présents en Pologne (700), en Espagne et au Portugal (2400), ainsi que dans les Balkans (5000).

Cette affirmation ne signifie pas que l'inspecteur de la chasse pense que le canton de Berne pourrait abriter 30 loups sans problème. Dans la même interview, il a plutôt souligné le fait qu'une bonne protection des troupeaux était essentielle pour que l'homme et le loup puissent coexister. Le canton de Berne possède une expérience de plusieurs années en matière de planification et de mise en œuvre de la protection des troupeaux, avec des résultats probants.

Question 1

Le Conseil-exécutif ne peut pas prédire combien de loups le canton de Berne peut abriter. Cela dépend de plusieurs facteurs, tels que la qualité de l'habitat et le nombre d'animaux de proie, ainsi que la participation des acteurs impliqués à la mise en œuvre efficace et appropriée de la protection des troupeaux.

Questions 2, 3, 4 et 5

A l'heure actuelle, aucun loup ne vit dans le canton de Berne. En 2014-2015, la louve F13 a parfois rôdé dans l'Oberland bernois occidental. En 2014, sept moutons ont manifestement été tués par des loups. Cette même année, les dommages économiques supportés par les éleveurs et éleveuses s'élevaient à 4 668 francs, ce qui est plutôt faible par rapport aux années précédentes. Aucune indication ne peut être donnée quant aux animaux sauvages tués par des loups, car ces animaux ne sont que rarement trouvés. Leur nombre est toutefois très faible. Dans le canton de Berne, aucun loup n'a encore été capturé, muni d'un émetteur et surveillé. Aucun coût n'a donc été engendré dans ce domaine.

Question 6

Dans le canton de Berne, l'inspecteur de la chasse préside le groupe de contact « Gestion du loup ». Depuis 2007, celui-ci se réunit deux fois par an, au printemps et en automne. En été, à des fins de perfectionnement, le groupe de contact visite d'autres cantons ou des alpages à moutons du canton de Berne difficiles à protéger. En cas d'attaques présumées d'animaux de

rente par des loups, les gardes-faune prélèvent des échantillons d'ADN. Comme le loup n'est pas présent en permanence dans le canton de Berne, ces travaux ont entraîné très peu de charges au cours de ces dernières années.

Question 7

Le Conseil-exécutif est convaincu qu'un certain nombre de loups peut vivre dans le canton de Berne si les troupeaux sont bien protégés et que le nombre d'animaux de proie est suffisant. Rien ne permet toutefois de savoir si l'estivage de moutons serait encore possible avec une population de 30 loups. L'expérience réalisée dans le massif du Calanda montre cependant que les meutes de loups peuvent subsister sans causer de dommages importants, même dans des zones de production agricole basée sur l'élevage.

Question 8

Il n'est pas possible de répondre à cette question car il n'existe aucune donnée correspondante pour la Suisse. Dans sa réponse à l'interpellation 034-2014 « Protection des troupeaux : le tonneau des Danaïdes ? », le Conseil-exécutif avait déjà exposé en détail les coûts que devrait supporter le canton de Berne, au vu des données actuellement disponibles, durant la phase de mise en œuvre allant de 2015 à 2020 (coûts annuels internes et externes d'environ 30 000 francs nets). Les dépenses peuvent être soumises à des fluctuations en fonction de la pression des grands prédateurs.

Question 9

Le Conseil-exécutif n'a pas connaissance d'alpages de moutons qui ne sont plus pâturés dans le canton en raison de la présence de lynx ou de loups. Comme l'ours n'est pas présent dans le canton de Berne, aucune indication ne peut être donnée à ce sujet.

Question 10

Jusqu'à présent, aucune attaque de loup sur des bovins n'a été répertoriée en Suisse. On ne peut cependant pas exclure qu'un bovin soit attaqué par une meute de loups et tué, le cas échéant.

Destinataires

- Grand Conseil